

# Comment faire un colza qui rapporte plus de blé

Déclarer ses pratiques agronomiques économes en intrants et favorables à la captation du carbone en colza permet à certains agriculteurs de la région de bénéficier d'une prime supplémentaire, proposée par leur organisme stockeur.

Publié le 8 août 2024 - Par

Vincent Fermon



Le montant de la prime «colza bas GES» offre un complément intéressant, bien que variable en fonction des années.

© Adrien Montefusco

Comme d'autres organismes stockeurs de la région, le Groupe Carré mène actuellement une campagne de promotion de la démarche «colza bas gaz à effet de serre (GES)». L'objectif de la démarche ? Valoriser les pratiques des agriculteurs qui vont dans le sens d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre et de captation du carbone dans le sol en échange d'une prime versée par des clients en quête de crédits carbone.

Pour Aurélien Créquy, agriculteur à Marconne (62), dans les 7 Vallées, «*le dossier est assez technique à remplir, mais cela en vaut la peine*». «*La prime est une bonne nouvelle, mais je le fais aussi parce que c'est une manière d'avoir une reconnaissance pour le travail qu'on fait*», expliquait-il fin juillet. L'agriculteur qui exploite une ferme de polyculture-élevage de 55 hectares

est engagé dans la démarche «colza bas GES» depuis deux ans avec le Groupe Carré. Et s'apprête sans sourciller à souscrire un engagement pour les cinq prochaines années, à partir de la récolte 2024. En parallèle à la démarche «colza bas GES», l'agriculteur s'inscrit dans d'autres démarches comparables, étant adepte de l'agriculture régénérative et des techniques culturales simplifiées (TCS).

### **Valoriser les bonnes pratiques**

Sur la ferme d'Aurélien, le colza est en général implanté «après une orge d'hiver». Avantage ? *«Cela me permet de faire des faux-semis, d'apporter de la matière organique, de faire un passage de déchaumeur à disque puis d'implanter un mélange de couverts associés composé de vesce, trèfle d'Alexandrie, lentilles et trèfle blanc nain.»* Le semis du colza s'effectue en deux étapes : d'abord un semis de couverts, puis le colza dans les trois jours suivants. *«L'intérêt des plantes compagnes est d'apporter de l'azote, de couvrir le sol et de pouvoir valoriser en partie les repousses après la récolte du colza»*, explique l'agriculteur. L'autre intérêt des plantes compagnes est aussi de limiter les interventions chimiques pour le désherbage et la protection contre les ravageurs du colza. En 2024, Aurélien Créquy a semé environ une dizaine d'hectares de colza, *«parce que le parcellaire s'y prêtait»*. Son rendement moyen est de 41 quintaux/ha contre 52 quintaux l'an dernier.



### **50 €/t en plus en 2022**

Pour s'inscrire dans la démarche «colza bas GES» proposée par le Groupe Carré, il lui suffit de répondre à un questionnaire tendu par le technico-commercial de son secteur, Théodore Bricout : *«Les clients qui le souhaitent ont un dossier à remplir dans lequel ils détaillent leurs pratiques, les interventions et le service céréales de l'entreprise s'occupe du reste...»* En 2022, la prime

s'est élevée à 50 €/t. L'an dernier, son montant était compris entre 15 et 20 €/t. En ce qui concerne les colzas récoltés en 2024, la démarche d'engagement dans la démarche est «en cours», et est ouverte jusqu'en janvier 2025. En 2023, le Groupe Carré estime que 25 % de sa collecte de colza était concernée par la démarche «colza bas GES», sans se fixer d'objectif précis pour 2024.